

ENVIRONNEMENTS OUVERTS ET OBSERVABLES : RÈGLE DE DEUX



RÈGLE DE 2

DE QUOI S'AGIT-IL?

La RÈGLE DE DEUX stipule qu'en présence d'un participant qui se trouve dans une situation potentiellement vulnérable, en particulier s'il s'agit d'un athlète mineur, il doit toujours y avoir deux adultes dont les antécédents ont été vérifiés et qui ont été formés sur la sécurité.

QUELS SONT LES ENVIRONNEMENTS OUVERTS ET OBSERVABLES?

Cette pratique exige de toujours faire des efforts significatifs et concertés pour éviter les situations où une personne en position d'autorité (entraîneur, officiel, membre du personnel, membre de l'ESI, etc.) pourrait se retrouver seule avec un athlète et/ou une personne vulnérable.



Pas fermé ou caché aux autres



Pas avoir lieu derrière des portes fermées ou dans des lieux isolés



Les autres doivent être conscients que l'interaction a lieu



Les autres peuvent voir ou prendre note de l'interaction

INTERACTIONS



UN ENTRAÎNEUR
UN ATHLÈTE



UN ENTRAÎNEUR
DEUX ATHLÈTES



UN ENTRAÎNEUR FORMÉ
UN ADULTE VÉRIFIÉ
UN ATHLÈTE



DEUX ENTRAÎNEURS
FORMÉS ET VÉRIFIÉS
UN ATHLÈTE



ÉLIMINER

les messages électroniques individuels et s'assurer que toutes les communications soient envoyées au groupe et/ou incluent les parents (pour les mineurs) ou d'autres entraîneurs et/ou membres du personnel certifiés.



TENIR COMPTE

du sexe du participant lors du choix des personnes pour une réunion à huis clos.

VEILLER

à ce qu'un participant mineur se déplaçant dans un véhicule soit en présence de deux adultes vérifiés.



Volleyball Canada (VC) soutient le mouvement Entraînement responsable de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) et tous les participants aux événements, activités et réunions de VC sont invités à se conformer à ces directives sur les pratiques exemplaires.

coach.ca/fr/mouvement-entrainement-responsable

Pour de plus amples renseignements,
visitez volleyball.ca/fr/a-propos/sport-securitaire